

Rythmes

Les données essentielles de ce dossier sont connues depuis longtemps et font consensus dans leurs principes : diminuer la charge de travail journalière et l'adapter à l'âge des élèves, rééquilibrer la semaine (notamment dans le 1^{er} degré), rééquilibrer l'année pour s'approcher au plus près d'un rythme 7 semaines de travail / 2 semaines de vacances.

Un tel réaménagement des rythmes scolaires interfère profondément sur les rythmes sociaux et nécessitera donc une négociation d'ensemble incluant la totalité des partenaires concernés.

Pour les personnels, les incidences sont évidemment majeures. Dans la mesure où l'activité d'un enseignant ne peut plus être définie par la seule quotité de temps passé devant une classe, il devient nécessaire de réfléchir en découplant l'horaire de travail des élèves de celui des enseignants, en particulier à l'école. Dans le second degré, le problème est de sortir du découpage dicté par les disciplines. Il convient donc de différencier les propositions pour ces deux niveaux d'enseignement mais l'objectif est bien de construire une cohérence fonctionnelle du métier d'enseignant correspondant et garante de la cohérence que nous revendiquons pour l'ensemble de la scolarité obligatoire. Enfin, les rythmes sont ceux de l'enfant et pas seulement de l'élève, ce qui implique d'inclure dans le champ de la réflexion la dimension périscolaire et ce de façon plus urgente encore en éducation prioritaire.

Le 1^{er} degré

L'image traditionnelle, et souvent rassurante, de l'école qui lie strictement un enseignant, une classe, une année, ne correspond plus à la réalité. La multiplication des temps partiels et des intervenants extérieurs l'ont fait disparaître depuis longtemps. Les enfants d'aujourd'hui ne vivent plus seulement entre le cadre familial et la classe. Ils sont acteurs de plusieurs vies simultanées, à l'école, dans leurs activités péri-éducatives, au travers des écrans, et souvent dans leurs familles décomposées et recomposées. Plutôt que de cultiver le regret d'un temps révolu, le rôle de l'école est de les accompagner pour prendre leur place dans le monde de leur temps.

Nous proposons de découpler l'organisation du travail des élèves et celle des enseignants. Une semaine des élèves construite sur 9 demi-journées n'implique pas qu'il en aille de même pour les enseignants.

Il y a aujourd'hui nécessité d'inclure dans l'activité des enseignants plusieurs formes de travail : la prise en charge du groupe-classe par un seul enseignant ou en co-intervention, l'accompagnement individuel des élèves, le travail d'équipe entre adultes et les relations avec les familles ainsi qu'avec les structures associatives. Au lieu d'affecter ces temps sur l'emploi du temps des élèves de la classe de manière uniforme, nous proposons d'affecter à un groupe d'enseignants la responsabilité de l'ensemble des élèves d'un cycle. Par exemple : sur une école dont le cycle CE2, CM1, CM2 représente l'effectif

élèves de trois classes **actuelles**, on affecte quatre enseignants en charge des élèves de ce cycle. Chacun d'entre eux serait le référent d'un groupe, mais l'organisation pédagogique du cycle serait faite en équipe. On demanderait à ces collègues d'organiser la semaine des élèves en répartissant le volume horaire correspondant à leurs obligations réglementaires de service de façon à proposer les types de fonctionnement qu'ils estiment utiles aux élèves, c'est à dire de définir eux-mêmes l'équilibre entre groupe-classe, accompagnement individualisé, co-intervention, avec la liberté d'organiser leur présence dans l'école sur 8 ou 9 demi-journées. Nous proposons également une évolution du service ; il est actuellement de 27 heures (24h en classe, 2h en APE, 1h en travail d'équipe). Nous proposons qu'il reste à 27 heures, réparties entre 21 heures en présence des élèves (selon les diverses modalités choisies par l'équipe) et 6 heures consacrées au travail d'équipe, à la formation, aux relations avec les parents ...

C'est un changement de fonctionnement radical dont nous proposons qu'il se fasse sur la base du volontariat, à titre expérimental. Les écoles qui ne souhaiteraient pas s'y engager pouvant rester à l'organisation classique, les mêmes temps de présence dans l'école pour tous les enseignants et pour les élèves (8 ou 9 demi-journées selon les décisions politiques qui seront prises concernant les rythmes de travail des élèves).

Le 2nd degré

La révision des charges de travail des élèves doit être faite en dépassant la seule question des heures de cours attribuées à chaque discipline. Il faut insérer des temps d'accompagnement personnalisé qui n'existent actuellement au collège qu'en 6^e et sont plus virtuels que réels au lycée. Mais cela n'a de portée réelle que si on repense le service des enseignants pour que cette dimension en devienne un des éléments constitutifs. Cela regroupe, avec l'intervention en classe, le travail d'équipe qui découle de l'organisation en cycles que nous revendiquons et la coordination des projets qui découle de l'implication dans la vie de l'établissement.

L'objectif de développer l'autonomie des jeunes doit conduire à organiser pour partie leur travail sous forme de travail de groupe ou de recherche personnelle.

Il importe là aussi de raisonner en cycles pluriannuels et de cesser de peser au trébuchet les contributions horaires annuelles de chaque discipline.

L'heure ne peut plus être le seul élément de décompte du temps d'activité. Les durées doivent pouvoir varier avec les modalités d'apprentissage et ne pas nécessairement se répéter à l'identique d'une semaine sur l'autre; il faut aussi permettre des rythmes personnels d'apprentissage.

D'une manière générale, il y a lieu de rendre possible une certaine souplesse dans les emplois du temps liée aussi aux variations dans les activités des enseignants, tout ceci à l'initiative des équipes pédagogiques et sous leur contrôle.

Elle implique également la diversification des situations d'apprentissage, des formes d'activités et donc de la taille des groupes concernés - qui peut se réduire à l'unité - des outils nécessaires, de la nature et des modalités de l'intervention des adultes.

Au lycée, après la scolarité obligatoire, cette exigence conduit à repenser les apprentissages en termes de modules validables chaque semestre, qui abondent le parcours de chacun des élèves.

Le Sgen-CFDT revendique que ces nécessités soient prises en compte tant en ce qui concerne la conception et l'aménagement des locaux qu'en ce qui concerne la dotation des établissements en postes (détermination du H/E en particulier) et en matériels : il s'agit aussi de faciliter l'accès à des lieux

qui permettent ces différentes modalités de l'activité.

Le péri-scolaire

L'école ou l'EPLE n'est ni le seul, ni seulement, un lieu d'enseignement. C'est aussi un lieu de vie qui en fait un lieu d'apprentissages. La réflexion, tant au niveau de l'architecture que des pratiques, doit être conduite en intégrant les activités en autonomie et les activités collectives avec des espaces que les usagers peuvent s'approprier. Il est dès lors évident que les seuls foyers socio-éducatifs ou maisons des lycéens ne sauraient suffire et qu'il faut s'ouvrir aux familles, associations et structures culturelles interne ou externes.

Aucune réforme des rythmes scolaires, digne de ce nom, ne sera possible sans articuler temps scolaires et temps péri-scolaires. C'est bien évidemment avec les collectivités, le monde associatif et les fédérations de parents d'élèves que ces réorganisations doivent être imaginées, mais aussi avec les services jeunesse et sports qui portent la responsabilité des ACCEM (accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs) et gèrent des dispositifs publics (CNDS) qui peuvent financer des activités sur les temps péri-scolaires. La CAF et les collectivités devront être associées : elles sont des financeurs incontournables pour les ACCEM déclarés.

Les personnels concernés devront bien sûr être associés à cette réforme.

Il ne s'agit pas que d'une question de répartition des temps. Pour les jeunes, et particulièrement pour les plus fragiles, la cohérence des démarches éducatives scolaire et péri-scolaire est un enjeu majeur. Il ne s'agit pas non plus que d'une question d'offre de garde ou de loisir. La notion d'accompagnement abordée dans la proposition de scolarité obligatoire organisée autour du socle commun doit trouver son prolongement hors l'école, particulièrement à l'adolescence sur toute une série de questions de prévention, d'insertion ... C'est une urgence dans les zones sensibles.

Cette articulation scolaire – péri-scolaire doit donc faire l'objet d'une politique éducative territoriale forte, notamment au travers des PEL (projets éducatifs locaux).

Ce que le Sgen-CFDT souhaite voir inscrit dans la loi d'orientation :

La mise en place d'une démarche de co-éducation associant l'Etat, les collectivités, les associations et les familles pour construire des rythmes de l'enfant et du jeune cohérents avec l'objectif de réussite.

Dans les cycles qui rythment la scolarité du socle commun, l'équipe pédagogique en charge des élèves d'un cycle doit pouvoir diversifier les approches : classe, groupes réduits, accompagnement personnalisé ...

Le développement progressif au cours de la scolarité de formes de travail autonome.

Dans le 1er degré, un découplage des horaires des élèves de ceux des enseignants.

Dans le 2nd degré, des emplois du temps d'élèves qui ne soient pas construits uniquement par accumulation d'horaires disciplinaires, mais qui laissent une latitude d'organisation aux équipes.